

VILLE DE BOUILLON

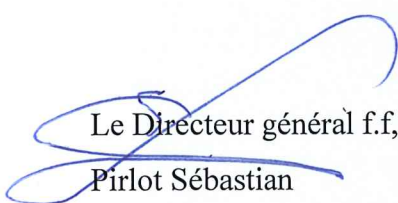
Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau

A V I S

Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 30 novembre 2023, a réformé le compte de l'exercice 2022 de la Fabrique d'église de Vivy.

Les délibérations adoptées à cet effet peuvent être consultées à l'Administration communale, Bureau du secrétariat, pendant les heures d'ouverture.

Fait à Bouillon, le 15 décembre 2023.


Le Directeur général f.f,
Pirlot Sébastian




Le Bourgmestre,
Adam Patrick